#### Sommaire

## Conseil municipal du 10/09/2009

- Budgets : décisions modificatives
- Vente de bois
- Régularisation cadastrale
- Vente d'une bande de terrain de voirie
- Contentieux entre la commune de Noidans les Vesoul et la CCAV

#### Informations diverses

- L'association foncière de Villeparois.
- Journée environnement proposée par le Centre Communal d'Action Sociale.
- Programme de l'association« Mon Village »
- Dimanche 11 octobre 2009,
  Ça marche sur le Plateau des Mille Etangs.



Mairie: 7 Rue de Prételon 70 000 Villeparois Horaires d'ouverture: Le mardi et le jeudi de 18 à 19 heures

☎ 03.84.75.29.28 ou 06.75.79.43.20

e-mail: mairie.villeparois@wanadoo.fr Site Internet http://www.villeparois.fr

# Conseil municipal du 10 septembre 2009 - Principales décisions

### Budget communal décision modificative N°2

Des ajustements du budget communal sont nécessaires pour prendre en compte :

Au niveau des dépenses de la section de fonctionnement :

 L'insuffisance des crédits sur les postes combustible, fournitures de petit équipement, fourniture de voirie et taxe foncière.

Pour ce dernier poste, l'intégration dans nos bases d'imposition des parcelles du lotissement « Les coteaux de la Roche », explique cette progression des dépenses.

 Le transfert de la subvention attribuée au CCAS du compte D 6573 au compte D 657362

**Au** niveau des recettes de la section de fonctionnement :

- L'intégration de la vente de printemps de la coupe de bois 2009/2010 pour 2 580 €
- Des participations de l'Etat pour les élections au compte R 74718
- La dotation de recensement au compte R 7484

Au niveau des dépenses d'investissement :

- La redistribution des dépenses prévues initialement au compte D 21578 entre le compte D 2183-049 (Acquisition d'un destructeur de documents) et le compte D 21578-049 (acquisition de divers matériels pour l'entretien des espaces publics, dont un desherbeur thermique et un taille-haie dans l'immédiat).
- L'affectation au compte D 2112-051 (Programme de voirie 2008/2015) d'un remboursement de frais sur des actes notariés

Au niveau des recettes de la section d'investissement :

L'intégration au compte R 2112-030 Programme de voirie 2003/2008, d'un remboursement de frais d'actes notariés





Désignation	Diminution	Augmentation
	des crédits	des crédits
	ouverts	ouverts
D 60621 : Combustible		50.00€
D 60632 : Fournitures de petit équipement		1 112.00 €
D 60633 : Fournitures de voirie		700.00€
D 63512 : Taxe foncière		1 283.00 €
Total D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	3 145.00 €
D 2112-051 : Programme de voirie 2008/2015		57.00€
D 21578 Autres matériel et outillage	10 000.00 €	
D 21578-049 Achat de matériel		9 893.00 €
D 2182-049 Achat de matériel		107.00€
Total D 21 : Immobilisations corporelles	10 000.00 €	10 057.00 €
D 6573 subvention de fonctionnement aux	2 000.00 €	
organismes publics		
D 657362 Subvention au CCAS		2 000.00 €
Total D 65 : Autres charges de gestion	2 000.00 €	2 000.00 €
courante		
R 2112-03 Programme d'aménagement de		57.00€
voirie 2003/2008		
Total R 21 : Immobilisations corporelles	0.00€	57.00€
R 7022 coupe de bois		2 580.00 €
Total R 70 : Produits des services	0.00€	2 580.00 €
R 74718 Autres dotations et participations		176.00 €
R 7484 Dotation de recensement		389.00 €
Total R 74 : Dotations et participations		565.00 €

Service de distribution de l'eau potable - Budge	t
2009 · Décision modificative N°1	

Des ajustements du budget 2009 du service de distribution de l'eau potable sont nécessaires pour prendre en compte :

- Des modifications de compte au niveau de la redevance pollution collectée, puis reversée à l'agence de l'eau.
- L'augmentation de notre participation au syndicat des eaux du Breuchin suite à la progression de la population recensée dans la commune (4300 € en 2008, 4 880 € en 2009)

Cette augmentation des dépenses est compensée par une réduction du poste entretien et réparations

Désignation	Diminution des crédits ouverts	Augmentation des crédits ouverts
D 615 Entretien et réparations	545.00 €	
D 6378 Autres impôts, taxes et versements assimilés		180.00€
Total D 011 : Charges à caractère général	545.00 €	180.00€
D 701249 Reversement redevance pollution		365.00 €
Total D 014 Atténuation de produits		365.00 €
R 70124 Taxes et redevances	300.00€	
R 701241 Redevance pollution d'origine domestique		300.00 €
Total R 70 : Ventes produits fabriqués, prestations de service, marchandises	300.00 €	300.00 €

# Service de l'assainissement collectif – Budget 2009 : Décision modificative N°1

Des ajustements du budget 2009 du service de l'assainissement collectif sont nécessaires pour prendre en compte :

- Des modifications de compte au niveau de la redevance modernisation des réseaux, collectée, puis reversée à l'agence de l'eau
- Une erreur d'affectation de la redevance d'assainissement collectif.

Désignation	Diminution des crédits ouverts	Augmentation des crédits ouverts
D 6378 Autres impôts, taxes et versements assimilés	245.00 e	
Total D 011 : Charges à caractère général	245.00 €	0.00€
D 706129 Reversement modernisation des réseaux		245.00 €
Total D 014 Atténuation de produits		245.00 €
R 70124 Redevance d'eau (agence de l'eau)	240.00€	
R 70611 redevance d'assainissement collectif		9 000.00 e
R 70612 redevance d'assainissement non collectif	9000.00 €	
R 706121 Recouvrement redevance modernisation des réseaux collectifs		240.00€
Total R 70 : Ventes produits fabriqués, prestations de service, marchandises	9 240.00 €	9 240.00 €



### Coupe de bois 2009/2010 Vente du 23 septembre 2009 article 095089 Estimation des bois de chauffage délivrés à

la commune : articles 95771 et 95772

Par délibération N° 47 du 24 septembre 2008 le conseil municipal a décidé de procéder à des coupes de bois sur les parcelles 10, 14 et 6 Ares de la forêt communale, conformément au programme d'exploitation approuvé en 2007

Les résineux de la parcelle 6 Ares ont été vendus en bloc le 24 juin 2009 à l'entreprise SIAT BRAUN.SA pour un montant de 2 580 €.

A la vente du 23 septembre 2009, seront proposés principalement des chênes et des hêtres, pour un volume total de 60 m3.

Le conseil municipal a fixé un prix de retrait, qui, bien entendu restera confidentiel, jusqu'à l'adjudication.

Concernant les houppiers et quelques chablis, ils représentent au total un volume de 68 m³ qui seront



proposés à l'affouage au printemps 2010. Le coût de ces bois de chauffage, comme celui des grumes, servant de base à l'assiette des frais de garderie versés à l'ONF, le conseil municipal a validé l'estimation proposée par l'ONF à hauteur de 403 € soit 5.93 € le m³

### Régularisation cadastrale



Dans le cadre de la numérisation du cadastre de la commune, les géomètres ont mis en évidence une erreur dans l'acte notarié qui enregistrait l'acquisition des terrains sur lesquels est construite la mairie.

La parcelle B 501 sur laquelle était édifié un petit bâtiment, a

été oublié dans l'acte de vente et appartient donc toujours à Monsieur et Madame BRUGGER.

Cette erreur, qui s'explique par des extraits de cadastre erroné, joint au certificat d'urbanisme, n'est par contestée par la Famille BRUGGER.

Le transfert de propriété à la commune sera donc régularisé par un acte administratif de cession gratuite établi par le Maire, puis enregistré au service des hypothèques.

La signature de cet acte ne pouvant être signé par le Maire, rédacteur du document, délégation a été donnée à M. MICHEL Bruno pour accomplir cette formalité.

### Cession d'une bande de terrain de voirie



Suite à l'acquisition de la parcelle AB 12 (Nouvelle référence) par M. Armand SCHOELLHAMMER et Mme Marjorie JACQUAT, ces derniers souhaitent prolonger le mur de clôture et de soutènement de la parcelle AB 13 dont ils sont également propriétaires et sur laquelle est

édifiée leur maison d'habitation.

Pour réaliser cette construction, dans l'alignement du mur actuel, il est nécessaire que la commune cède à M SCHOELLHAMMER et à Mme JACQUAT une petite bande de terrain d'une surface de 27 m² identifiée sur un plan de bornage établi par M. LIMAGE, géomètre expert. Cet alignement ne pose aucun problème pour la voirie.

Tous les frais de notaire et de bornage seront pris en charge par M SCHOELLHAMMER.

Le Conseil municipal a accepté le principe de cette vente, donné délégation au Maire pour signer l'acte de vente et fixé le prix à 5 €, considérant que ce terrain inondable n'avait aucune valeur.

# Contentieux entre la Commune de Noidans-les Vesoul et la CCAV

La presse locale s'est fait largement l'écho du contentieux qui oppose actuellement la commune de Noidans-les Vesoul et la CCAV.

L'historique de ce contentieux et le jugement du tribunal qui s'en est suivi, ont fait l'objet d'une présentation et d'un large débat au sein de



notre conseil municipal. Si la décision du tribunal n'appelle aucun commentaire, on peut cependant regretter cette nouvelle manière de faire valoir ses supposés droits, au

mépris de trente ans d'accords démocratiques.

Pour mémoire, le district a financé les zones économiques du Durgeon et de Peugeot, notamment sur la commune de Noidans-les-Vesoul, et percevait, en compensation 80% de la taxe professionnelle et du foncier bâti et non bâti

Le conseil municipal de Villeparois a donc décidé, à l'unanimité, de conforter la position de la majorité des conseillers communautaires, en adoptant la motion votée le 9 septembre dernier par le conseil communautaire et demandant à la commune de Noidans-les-Vesoul de renoncer à l'exécution du jugement rendu par le Tribunal administratif de BESANCON le 16 juillet 2009 et d'accepter la réintégration de cette disposition dans les statuts de la CCAV

### Information diverses

### L'association foncière de remembrement :



Cette association créée en 1989 à la suite du remembrement des terres agricoles de la commune avait pour mission initiale de mettre en œuvre les travaux connexes à

cette opération et de procéder à l'entretien des ouvrages réalisés. Pour notre village, il s'agit essentiellement de chemins et de fossés, situés dans un périmètre déterminé. Ces travaux ont nécessité un emprunt, aujourd'hui totalement remboursé.

Cette association est gérée par un bureau, composé de membres désignés par le conseil municipal et par la chambre d'agriculture. La présidence est actuellement assurée par M. Jean BERSOT.

L'association gère un budget annuel dont les ressources annuelles sont d'environs 2 400 € et qui proviennent essentiellement de la taxe de remembrement, versée par les propriétaires terriens inclus dans le périmètre de remembrement.

Comme pour la commune, les délibérations et les budgets de l'association sont soumis au contrôle de légalité du Préfet et les comptes sont gérés par la trésorerie d'Echenoz la Méline.

Avant 2011, cette association, qui ne gère plus que l'entretien des ouvrages réalisés avec le remembrement, devra se mettre en conformité avec les lois de 2004, se



transformer en association syndicale autorisée, ou se dissoudre et transférer la totalité de ses biens à la commune.

Pour l'instant, une majorité semble se dégager au sein du bureau pour maintenir cette association sous sa forme actuelle. De ce fait, le Président devrait provoquer avant la fin de l'année une assemblée générale des propriétaires afin d'adopter de nouveaux statuts et d'engager la mise en conformité de cette association foncière.

### Journée environnement le 27 septembre 2009



Il y a quelques jours, les membres du Centre Communal d'Action Sociale ont distribué dans vos boîtes aux lettres une invitation adressée plus particulièrement à vos enfants pour participer à une journée de l'environnement

organisée sous forme d'un jeu de piste.

Les parents, les grands parents et les amoureux de la nature sont invités à nous accompagner et participer à la réussite de cette journée.

N'oubliez pas !!! Rendez-vous dimanche 27 septembre, devant la ferme d'Alain BERSOT, route d'Epenoux à 9 heures 30 précises.

# Pensez également à vous inscrire en déposant le petit papillon qui vous a été remis, dans la boîte aux lettres de la mairie

Le CCAS a également pour projet de réaliser « un guide des voisins solidaires ». Ce dernier sera basé sur le volontariat et pourra concerner différents domaines (santé, bricolage, gardiennage d'animaux ou de maison, co-voiturage, baby-sitting, etc.) Si vous êtes volontaire pour proposer un service aux autres habitants, faites vous connaître auprès de la mairie ou en contactant Nathalie BAGUET ou Corinne BARBERET (Si possible avant le 10 octobre 2009)

Le CCAS de Villeparois existe depuis de nombreuses années, mais son activité purement sociale est extrêmement limitée, comme dans de nombreuses petites communes, les dossiers étant, pour la plupart, instruits par les services sociaux du département ou relevant d'organismes publiques comme les CAF, les CRAM, etc.

Il a donc décidé d'élargir son domaine d'activité à des actions de formation, d'initiation, de découverte, de renforcement de la cohésion sociale. Cette politique vous sera présentée dans une petite plaquette d'information, en cours d'élaboration.

### Programme de l'association « Mon Village »



Le bureau de l'association, réuni le 11 septembre dernier, travail sur la modernisation de ses statuts et sur le programme de ses activités, toujours centrée sur l'animation et la promotion du Village de Villeparois. Dès le <u>samedi 3 octobre 2009</u>, l'association vous propose un concours de boules sur la place de la mairie et de nombreuses animations pour les enfants, mais aussi pour les adultes. Retenez bien cette date, la soirée devrait être également sympathique. Des flayers distribués dans les boites aux lettres et des affiches annonceront cette manifestation et les conditions d'inscription au concours.

D'autres manifestations seront proposées pour la fin de l'année.



DIMANCHE 11 OCTOBRE Ça marche pour le plateau des Mille Etangs

### CIRCUIT DE BEULOTTE SAINT LAURENT

Je vous propose un des circuits magiques du Plateau des Mille Etangs (situé dans le Parc National du Ballon).

Circuit de 9 Km Facile et ombragé 3 heures de marche pause incluse Possible pour enfants ayant l'habitude de marcher.

**RENDEZ-VOUS** à 8 H 30 précises à la Mairie de Villeparois

Avec K-way, quelques encas à grignoter, de l'eau et le plan joint.

#### **POUR S'Y RENDRE:**

Il faut une heure de route environ, nous remplirons les voitures comme d'habitude.

Direction Lure, Melisey, Servance ; à la sortie de Servance, prendre à gauche, la D 263 indiquée Beulotte-st-Laurent, d'où nous partirons pour la randonnée.

Au RETOUR : nous nous arrêterons, pour ceux qui le souhaitent :

- -à l'Eglise de Servance, construite en 1689, avec un magnifique retable du 17ème
- et (ou) à la sortie de Servance, au Saut de l'Ognon.

Retour probable à Villeparois vers 13 heures

**POUR VOUS INSCRIRE** : téléphonez-moi au 03.84.75.17.81, laissez-moi un message.

Si la balade est annulée pour cause de vraiment mauvais temps, je vous laisserai les consignes la veille après 20 heures, à ce numéro.

Elisabeth Marchal

### **CIRCUIT DE BEULOTTE SAINT LAURENT**

